



LE SICTOM VOUS SOUHAITE

Bienvenue en Loir et Sarthe !

Vous venez d'emménager sur l'une des 24 communes du SICTOM Loir et Sarthe et vous ne connaissez pas encore tous les services proposés ? Conteneurs, collecte, facturation... Voici tout ce qu'il faut savoir sur la gestion de vos déchets.

Le SICTOM Loir et Sarthe, en bref...

Le SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) est une collectivité publique chargée de collecter et valoriser les déchets sur les 24 communes de son territoire, comptant plus de 51 000 habitants. Il est géré par 48 délégués élus, issus de vos conseils municipaux.

OBJECTIF 2020

110 kg

**D'ORDURES MÉNAGÈRES
PAR AN PAR HABITANT**

(Contre 136 kg/hab en 2016)

Un usager bien équipé

VOS CONTENEURS ORDURES MÉNAGÈRES ET EMBALLAGES RECYCLABLES

Le SICTOM met gratuitement à votre disposition deux conteneurs :



Un conteneur gris à puce pour vos ordures ménagères.

Cette puce sert à calculer le nombre de présentations de votre conteneur et donc le montant de votre facture semestrielle. Vous avez le choix de sa taille parmi 3 volumes : 120 L, 240 L ou 360 L. Votre facturation tiendra compte du volume du conteneur choisi. Si la taille de votre foyer évolue, le changement de votre conteneur sera gratuit sur simple demande de votre part. Par mesure d'hygiène, ne jetez pas vos ordures ménagères en vrac dans le conteneur. Elles doivent être mises dans des sacs fermés.



OÙ TRIER LE VERRE ?

Votre commune est équipée d'une ou plusieurs colonnes à verre aériennes ou semi-enterrées pour déposer vos emballages en verre (bouteilles, bocaux, pots, flacons).



Retrouvez la colonne la plus proche de chez vous sur notre site internet www.sictomls.fr ou sur www.consignesdetri.fr/geoloc/monquartier



Un conteneur jaune pour déposer en vrac vos emballages ménagers recyclables, vos films souples en plastique et tous vos papiers.

Il n'est pas nécessaire de rincer les emballages triés, il suffit de bien les vider. Pensez à compacter vos bouteilles en plastique pour gagner de la place. Pour éviter de salir votre conteneur, nous conseillons de laisser les bouchons sur les bouteilles, flacons et briques alimentaires.



Un doute sur le tri ? Reportez-vous au Mémo sur les consignes de tri ou sur notre site internet www.sictomls.fr

DEMANDEZ VITE VOTRE COMPOSTEUR !



Nous vous proposons la mise à disposition d'un composteur individuel contre une participation unique de 15€. Le compostage permet de réduire les quantités d'ordures ménagères jusqu'à 40 kg par personne et par an.



Réservez vite le vôtre au 02 41 37 56 89 ou sur notre site internet et demandez le guide du compostage pour connaître toutes les bonnes pratiques.



L'organisation de la collecte

Le camion de collecte bi-compartmenté passe tous les 15 jours pour le ramassage de vos deux conteneurs. Cette collecte s'effectue par un bras latéral manipulé par le chauffeur depuis sa cabine.

Un doute sur votre jour de collecte ? Reportez-vous au calendrier 2018 ou sur notre site internet www.sictomls.fr

ZOOM SUR LA COLLECTE LATÉRALE



ATTENTION
Les sacs en dehors des conteneurs ne seront pas collectés.

Pensez à **sortir vos conteneurs la veille du jour de collecte**, couvercles fermés.

Pour éviter les refus de collecte : **si vous avez un doute sur le tri**, préférez toujours jeter le déchet dans votre conteneur ordures ménagères.

Les déchèteries du territoire

Le SICTOM Loir et Sarthe regroupe 3 communautés de communes et 1 commune nouvelle.

- Anjou Loir et Sarthe
- Baugeois-Vallée pour la commune déléguée de Fontaine-Milon
- Vallées du Haut Anjou pour la partie ex Haut-Anjou
- La commune nouvelle Loire-Authion (sauf Corné)



Demandez votre carte nominative pour accéder aux 4 déchèteries du SICTOM (Châteauneuf sur Sarthe, Durtal, Seiches sur le Loir et Tiercé)

Pour obtenir votre carte d'accès au service déchets : demandez un formulaire en déchèterie au 1^{er} passage contre présentation de votre courrier nominatif déjà reçu ou venez retirer votre carte directement dans nos bureaux à Tiercé.

Comment est composée ma facture semestrielle ?



Le SICTOM a généralisé, depuis 2008, la redevance incitative :

Plus vous triez vos déchets, plus vous réduisez vos ordures ménagères, plus vous réduisez votre facture et plus la planète vous en sera reconnaissante !

Un forfait établi en fonction du volume de votre conteneur qui intègre 6 levées de votre conteneur ordures ménagères et 9 passages en déchèterie. Vous recevrez 2 factures par an à semestre échu (en septembre et en janvier).



Le relevé de la consommation réelle du service sur le semestre écoulé au-delà des 6 levées incluses par semestre.



Le relevé des prestations annexes, sur le semestre écoulé (accès supplémentaires en déchèterie, mise à disposition d'un composteur...).

Pour plus de simplicité, profitez du prélèvement automatique ou utilisez le paiement en ligne sur notre site internet.

MA GRILLE DE FACTURATION 2018

Nombre de levées	Forfait pour 1 semestre						Levées au-delà du forfait (> 6 levées du conteneur OM par semestre)						
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Votre conteneur de 120 L			60€				64€	68€	72€	76€	80€	84€	88€
Votre conteneur de 240 L			85€				91€	97€	103€	109€	115€	121€	127€
Votre conteneur de 360 L			100€				108€	116€	124€	132€	140€	148€	156€
Accès supplémentaire en déchèterie							1,50€ par passage si supérieur à 9 par semestre						

Pour en savoir plus, 9 agents à votre service

Par téléphone : **02 41 37 56 89**
Par email : sictom@loir-sarthe.fr
Sur Internet : www.sictomls.fr

Sictom Loir et Sarthe
103 rue Charles Darwin 49125 TIERCE
Du lundi au vendredi : 9h-12h30 / 14h-17h30
Fermeture le vendredi à 16h30

